

SEANCE DU VENDREDI 24 FEVRIER 2012

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

- M. le Maire** n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**
- Mme CASTERET est désignée en qualité de Secrétaire.*
- Adopté à l'unanimité.*
- M. le Maire** n° 2 - **Pouvoirs.**
- M. le Maire** n° 3 - **Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 16 décembre 2011.**
- Adopté à l'unanimité.*
- M. le Maire** n° 4 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**
- M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des attributions et désistements de location, une assurance, des contentieux, des droits de préemption urbains et sur des fonds artisanaux, des fonds de commerce et des baux commerciaux.*
- M. le Maire** n° 5 - **Communications diverses et remerciements.**
- M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.*
- M. le Maire** n° 6 - **Commissions permanentes. Organismes extérieurs. Désignation des représentants de la Ville. Modification.**
- Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à des remplacements au sein d'une commission permanente et des organismes extérieurs listés en annexe à la délibération.
- Adopté à l'unanimité.*
- M. MONTILLOT** n° 7 - **Communication sur la sécurité et la tranquillité publiques.**

FINANCES

- M. CARRE n° 8 - **S.A. d'H.L.M. BATIR CENTRE. Construction de 9 logements situés avenue des Droits de l'Homme – Z.A.C. du clos de la Fontaine. Garantie d'un emprunt de 778 000 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à la S.A. d'H.L.M. BATIR CENTRE la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 778 000 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la construction de 9 logements situés avenue des Droits de l'Homme – Z.A.C. du clos de la Fontaine à Orléans.

La S.A. d'H.L.M. BATIR CENTRE s'engage envers la Ville à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 1 logement.

Adopté à l'unanimité.

- M. CARRE n° 9 - **S.A. d'H.L.M. BATIR CENTRE. Construction de 33 logements situés avenue des Droits de l'Homme – Z.A.C. du clos de la Fontaine. Garantie d'un emprunt de 3 550 000 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à la S.A. d'H.L.M. BATIR CENTRE la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 3 550 000 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la construction de 33 logements situés avenue des Droits de l'Homme – Z.A.C. du clos de la Fontaine à Orléans.

La S.A. d'H.L.M. BATIR CENTRE s'engage envers la Ville à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 6 logements.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE

- Mme BARRUEL n° 10 - **Réalisation d'une étude de profil des eaux de baignade de l'île Charlemagne. Demande de subvention.**

La Ville, en tant que propriétaire de la base de loisirs de l'île Charlemagne, doit réaliser un profil des eaux de baignade (articles D 1332-14 et suivants du Code de la Santé Publique).

Ce profil des eaux de baignade consiste à identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux et la santé des baigneurs et à définir les mesures de gestion à mettre en œuvre pour prévenir les pollutions à court terme ainsi que les actions à conduire pour garantir la qualité de l'eau.

Le coût de réalisation du profil des eaux de baignade est estimé à 20 000 €. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne est susceptible d'apporter son concours financier à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le lancement de l'étude du profil des eaux de baignade de l'île Charlemagne ;

2°) d'approuver la sollicitation de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ainsi que de tout organisme susceptible d'apporter des financements complémentaires au taux le plus favorable ;

3°) d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes les formalités nécessaires et signer tous les documents correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n° 11 - **Thermographie aérienne et économies d'énergies. Approbation d'une convention de partenariat avec l'A.D.I.L.-E.I.E.**

A l'issue d'une campagne de thermographie aérienne réalisée en 2010 visant à détecter les déperditions énergétiques au niveau des toitures des bâtiments, la Ville et l'Espace Info Energie de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Loiret (A.D.I.L.-E.I.E.) ont mené une campagne de communication à destination des orléanais.

Au terme de cette campagne, il est apparu que les copropriétaires et les bailleurs constituent une cible stratégique qu'il convient de sensibiliser et d'accompagner spécifiquement.

A cette fin, une convention d'un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction, est proposée.

L'A.D.I.L.-E.I.E. s'engage à recenser les acteurs de la copropriété et des propriétaires bailleurs présents sur la Ville, à les mobiliser et à organiser et animer des réunions d'information collectives. Elle s'engage également à suivre les consommations énergétiques d'1 à 3 appartements témoins en immeuble collectif.

La Ville assurera la logistique nécessaire à l'organisation des réunions publiques collectives, le relais des actions dans les supports de communication et apportera un soutien à l'A.D.I.L.-E.I.E. de 4 000 € par an.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat à passer dans ce cadre avec l'A.D.I.L.-E.I.E.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE
ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Mme CHERADAME

n° 12 - Projet de réouverture au trafic voyageurs de la ligne Orléans - Châteauneuf-sur-Loire. Approbation de la contribution de la Ville.

Réseau Ferré de France, maître d'ouvrage du projet de réouverture à la circulation de voyageurs de la ligne ferroviaire reliant Orléans à Châteauneuf-sur-Loire, a décidé d'organiser une concertation préalable du 10 janvier 2011 au 24 février 2012.

Pendant cette période de concertation, les personnes morales sont invitées à donner un avis sur les grandes caractéristiques et les fonctionnalités du projet : la localisation des haltes, l'avenir des passages à niveau, la fréquence de circulation, l'insertion du projet dans l'environnement ou l'électrification de la ligne.

L'opération d'aménagement a pour vocation de rouvrir à la circulation de trains T.E.R., la portion de 27 km, reliant la gare d'Orléans centre à celle de Châteauneuf-sur-Loire, offrant une desserte toutes les ½ heures en heure de pointe et toutes les heures en heure creuse, pour un temps de parcours d'environ 30 minutes qui permettra la desserte de 6 communes : Orléans, Saint-Jean-de-Braye, Chécy, Mardié, Saint-Denis-de-l'Hôtel et Châteauneuf-sur-Loire.

La création de 2 points d'arrêt est prévue en interconnexion de la seconde ligne de tramway.

La Ville fait part de son avis au travers de la rédaction d'une contribution dans laquelle elle demande :

- que la réouverture de la ligne intervienne à l'horizon de 2018,

- que l'électrification de la ligne soit une priorité du projet au titre du développement durable et de l'intégration du projet dans son environnement. Le passage en zone urbaine dense nécessite de traiter qualitativement les abords et la ligne pour limiter l'impact acoustique pour les riverains,

- que la sécurité des territoires traversés soit renforcée en améliorant les traversées voitures et piétonnes aux différents carrefours et en réparant, lorsque cela est nécessaire, l'ensemble des clôtures le long de la ligne,

- que ce projet soit financé par le Conseil Régional du Centre dans les mêmes conditions que les projets de l'agglomération tourangelle, et en particulier la liaison Tours-Chinon.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la contribution jointe à la délibération pour la réouverture au trafic voyageurs de la ligne Orléans / Châteauneuf sur Loire.

Adopté à l'unanimité.

M. LEMAIGNEN

n° 13 - **Aménagement du pôle d'échange gare. Approbation du protocole d'accord inter-partenarial n° 3.**

En 2005, la Ville a approuvé le protocole d'accord n° 2 portant sur l'aménagement du pôle d'échange de la gare avec le Conseil Régional du Centre, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », la S.N.C.F., Réseaux Ferrés de France et Espace Expansion.

Une partie du programme est terminée mais trois opérations figurant dans le protocole n° 2 n'ont pas pu être réalisées dans l'enveloppe prévisionnelle et dans le calendrier prévus. Il s'agit de la liaison est-ouest, de la liaison tram-train et de l'opération immobilière de l'avenue de Paris.

Dans le cadre du nouveau protocole,

1) la liaison est-ouest, dont le montant restant à financer est estimé à 1 650 000 € H.T., sera assurée par la S.N.C.F. et la S.C.I. SICOR/ASL Centre Commercial.

2) la liaison tram-train, dont le montant à financer est estimé à 3 921 000 € H.T., sera assurée de la manière suivante :

- 1 307 000 € H.T. sous maîtrise d'ouvrage de la S.N.C.F.,
- 1 766 000 € H.T. sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire »,
- 848 000 € H.T. sous maîtrise d'ouvrage de la Ville.

3) L'opération immobilière de l'avenue de Paris, dont le montant à financer est estimé à 5 139 000 € H.T., sera assurée de la manière suivante :

- 700 000 € H.T. sous maîtrise d'ouvrage de la S.N.C.F. (libération des emprises),
- 4 029 000 € H.T. sous maîtrise d'ouvrage de la Ville (parking public et zone d'intermodalité),
- 410 000 € H.T. sous maîtrise d'ouvrage du promoteur (reconstitution auvent quai D).

Elle consiste en l'aménagement d'environ 14 500 m² à vocation tertiaire avec, en rez-de-chaussée, un site intermodal comportant une dépose-minutes, une zone taxis et une zone de stationnement pour une centaine de vélos.

Un parking d'environ 140 places sera construit sous l'immeuble et mis en liaison avec le parking existant sous la halle des voyages (70 places). La ville sera le maître d'ouvrage des travaux d'aménagement de second œuvre et de liaison entre les deux parkings. Elle en assurera également la gestion.

Au total, la part de financement de la Ville s'élève à 4 877 000 € H.T. La participation du Conseil Régional du Centre n'est pas actualisable et sera affectée à l'opération de liaison tram-train.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le protocole d'accord n° 3 relatif au projet de restructuration du pôle d'échange gare pour une durée de 3 ans ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer le protocole et accomplir les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 14 - **Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'octroi de quatre subventions pour ravalement de façade conformément au tableau annexé à la délibération pour un montant global de 22 583 € ;

2°) d'approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndics concernés ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions.

***Adopté par 52 voix.
Il y a 3 abstentions.***

M. CARRE

n° 15 - **G.P.V. Approbation de l'avenant simplifié n° 7 à la convention A.N.R.U.**

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine accorde des subventions à des opérations d'accession à la propriété menées par des personnes morales qui édifient des logements pour les céder à des personnes physiques.

La société Habitat & Patrimoine réalise 4 logements en accession à la propriété rue Romain Rolland, îlot n°10 de la Z.A.C. Les allées de La Source. Les travaux seront engagés au printemps 2012 pour une réception prévue pour le printemps-été 2013.

Une aide de 10 000 € par logement a été actée pour ce programme, soit une subvention totale de l'A.N.R.U. de 40 000 €.

L'octroi de cette subvention est conditionné à la signature d'une convention spécifique tripartite entre l'A.N.R.U., le maître d'ouvrage et la collectivité locale porteuse du projet global de rénovation urbaine et d'un avenant simplifié à la convention A.N.R.U.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver dans ce cadre l'avenant simplifié n° 7 à passer à la convention A.N.R.U. ;

2°) de déléguer M. le Maire pour signer cet avenant au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 16 - **G.P.V. Appel de subventionnement FEDER pour la restructuration de la place Sainte-Beuve.**

Le projet de restructuration de la place Sainte Beuve prévoit la démolition partielle du centre commercial 2002 et de la dalle, la création d'un jardin en pente sur l'emprise démolie du centre commercial et de la dalle, incluant la plantation d'arbres et de végétaux, des cheminements piétons et une aire de jeux, la réfection de surface de la partie de dalle préservée (place Sainte Beuve) et la requalification de la partie préservée du centre 2002 correspondant au dojo et autres locaux publics.

Le coût global de restructuration/requalification de la place Sainte Beuve et du centre commercial 2002 est de 6 432 337 € H.T.

Le FEDER a été sollicité en 2011. Il est aujourd'hui nécessaire de déposer une nouvelle demande étant précisé que la participation du FEDER est maintenue à hauteur de 1 670 000 €, soit 38,81 % de la base éligible de subvention. La participation de la Ville reste inchangée à 2 280 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'appel de subventionnement FEDER pour la restructuration de la place Sainte Beuve dans le cadre du projet de requalification et d'accessibilité de la dalle 2002 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention d'attribution de cette subvention et toutes pièces nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 17 - **Z.A.C. du Champ Chardon. Approbation d'une convention de participation.**

Le 24 juin 1988 le Conseil Municipal a décidé la création de la Zone d'Aménagement Concerté « Z.A.C. du Champ Chardon ».

M. et Mme Jean-Jacques HUILLE sont propriétaires d'un terrain libre de construction de 751,30 m² situé dans le périmètre de cette Z.A.C.

L'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme prévoit l'obligation pour les propriétaires particuliers qui souhaitent construire dans une Z.A.C. de contractualiser avec la Ville le programme et les modalités financières de participation au coût d'équipement de la zone.

Le programme envisagé prévoit la réalisation de deux logements individuels sis 69 rue du Petit Pont sur un tènement foncier composé des parcelles cadastrées section BY numéros 395p, 400 et 701 pour une S.H.O.N. maximale de 187 m².

M. et Mme Jacques HUILLE participeront au financement des équipements publics de la Z.A.C. sous la forme d'une participation forfaitaire de 2 200 €.

La durée de la convention est liée à la durée de validité du permis de construire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de participation à passer avec M. et Mme Jean-Jacques HUILLE pour la construction de deux maisons d'habitation avec garages dans le périmètre de la Z.A.C. du Champ Chardon ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 18 - **Z.A.C. Candolle. Approbation d'une convention de participation.**

Le 7 mars 2003, la Ville a approuvé le dossier de réalisation de la Z.A.C. Candolle.

M. Emilio HENRIQUES, propriétaire du terrain sis 54 rue de Vaucouleurs compris dans le périmètre de cette Z.A.C., souhaite construire un auvent de 65 m² à usage de garage.

L'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme prévoit que les propriétaires particuliers qui souhaitent construire directement dans une Z.A.C. doivent contractualiser avec la Ville le programme et les modalités financières de participation.

Compte tenu de l'absence d'impact direct sur le programme des équipements publics de la Z.A.C., il est proposé de ne pas valoriser la participation au titre des équipements publics.

La durée de la convention est liée à la durée de validité du permis de construire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de participation à passer à titre gratuit avec M. Emilio HENRIQUES pour la construction d'un auvent sur la parcelle DE N° 265 dans le périmètre de la Z.A.C. Candolle ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 19 - **Quartier La Source. Lotissement Paul Langevin. Cession d'un terrain d'activités.**

En 2009, le Conseil Municipal a décidé de céder un terrain de 2 164 m² à la S.C.I. LE POLYGONE, en vue d'une future extension.

Cette transaction n'a pas été régularisée, et un nouveau projet de cession est envisagé pour une emprise de 916 m², cadastrée section EN n° 172, 174 et 176. La transaction interviendrait au prix de 25 € le m², conformément à l'avis de France Domaine du 4 janvier 2012, soit une recette prévisionnelle de 22 900 € hors taxes et hors droits, étant précisé que la vente sera assujettie à la T.V.A. sur le prix total.

La vente est soumise à l'unique condition suspensive d'obtention du financement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la cession à la S.C.I. LE POLYGONE d'un terrain de 916 m², parcelles cadastrées section EN n° 172, 174 et 176, au prix de 25 € le m² soit 22 900 € hors taxes et hors droits, dans les conditions détaillées dans la délibération ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte notarié à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 20 - **Quartier Dunois-Châteaudun-Faubourg Bannier. Vente d'un immeuble 45 rue du Faubourg Bannier. Acceptation d'une offre d'achat.**

Le 30 septembre 2011, le Conseil Municipal a décidé la mise en vente d'un immeuble de 3 logements, situé 45 rue du Faubourg Bannier.

Après publicité dans la presse locale et sur le site Internet de la Ville du 10 octobre 2011 au 6 janvier 2012, 7 offres ont été remises.

Au vu de l'estimation de France Domaine du 5 octobre 2011, à hauteur de 410 000 €, avec marge de négociation de plus 10 %, et au regard des 4 critères prévus au cahier des charges (le prix, les garanties, les délais et le projet), il est proposé de retenir l'offre d'achat n°2, de la société CAP IMMOBILIER, représentée par M. CHESNEAU, pour un montant de 525 000 € hors taxes, droits, frais et émoluments.

Cette proposition prévoit la vente après rénovation de l'immeuble en 9 logements proposant une utilisation optimale des surfaces disponibles qui seront transformées en 2 F2 ou F1 bis, 6 F3 et 1 F4 (dont un logement adapté à la mobilité réduite en rez-de-chaussée).

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la cession à la société CAP IMMOBILIER d'un immeuble bâti sur une emprise de 544 m² à détacher des parcelles cadastrées section AV n°324p et 325p, moyennant le prix de 525 000 €, hors frais, droits, taxes et émoluments ; l'acquéreur pourra se substituer pour la réalisation de la vente toute société notamment Société Civile Immobilière, dans laquelle il maîtriserait plus de 50 % des parts ;

2°) d'autoriser le futur acquéreur à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme sans attendre la régularisation de la vente ;

3) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la promesse de vente, puis l'acte notarié à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

M. FOUSSIER

n° 21 - **Commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public du Centre de Conférences et du Parc des Expositions. Election des membres.**

L'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'ouverture des plis contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataires d'un service public local se fait par une commission composée, pour une commune de plus de 3 500 habitants, de la façon suivante :

- le Maire ou son représentant, Président,
- cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- le comptable de la collectivité avec voie consultative,
- le représentant du Ministre chargé de la concurrence, avec voie consultative,
- cinq membres suppléants, en nombre égal à celui des membres titulaires, élus dans les mêmes conditions que ces derniers.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public du Centre de Conférences et du Parc des Expositions.

- Bulletins comptés dans l'urne	55
- Bulletins nuls.....	1
- Suffrages exprimés.....	54
- Majorité absolue	28

ONT OBTENU

- Liste conduite par Mme PILET-DUCHATEAU.....	41 voix
- Liste conduite par M. DELOIRE.....	13 voix

REPARTITION DES SIEGES

Représentation proportionnelle :

$$\text{Quotient électoral : } \frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{54}{5} = 10,8$$

- Liste conduite par Mme PILET-DUCHATEAU :

$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{41}{10,8} = 3,796$$

- Liste conduite par M. DELOIRE :

$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{13}{10,8} = 1,203$$

La liste conduite par Mme PILET-DUCHATEAU a obtenu 3 sièges.

La liste conduite par M. DELOIRE a obtenu 1 siège.
Il reste 1 siège à pourvoir.

Au plus fort reste

- Reste obtenu par la liste conduite par Mme PILET-DUCHATEAU : 0,796
- Reste obtenu par la liste conduite par M. DELOIRE : 0,203

Le siège restant est attribué à la liste conduite par Mme PILET-DUCHATEAU.

SONT ELUS

Titulaires :

- Mme PILET-DUCHATEAU
- M. GAINIER
- M. POISSON
- M. MOITTIE
- M. DELOIRE

Suppléants :

- Mme MAUROY-PREVOST
- Mme BARRUEL
- M. LANGUERRE
- M. MAGNIER
- Mme NGANGA

VIE EDUCATIVE, SPORTIVE, CULTURELLE ET SOCIALE

Mme GRIVOT

n° 22 - **Palais des Sports. Rénovation de la couverture. Demande de subvention.**

La toiture du Palais des Sports d'Orléans présente des désordres importants et des fuites d'eau apparaissent lors de précipitations.

Le programme des travaux à réaliser prévoit la réfection totale de l'étanchéité, ainsi que la rénovation et l'adaptation du système de traitement d'air et de chauffage. Le montant global de cette opération est estimé à 560 200 € H.T. soit 670 000 € T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès de l'Etat, Ministère de la Jeunesse et des Sports, dans le cadre du Comité National pour le Développement du Sport, du Conseil Régional du Centre, du Conseil Général du Loiret et de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie pour la rénovation de la couverture du Palais des Sports ;

2°) de solliciter l'Etat, Ministère de la Jeunesse et des Sports, le Conseil Régional du Centre, le Conseil Général du Loiret et l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie pour bénéficier de la possibilité pour la Ville de pré-financer les opérations considérées ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 23 - **E.M.I.S. Accueil de loisirs sportifs. Approbation d'un avenant à la convention passée avec la C.A.F.**

Une convention entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville, définissant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » dans le cadre de l'Ecole Municipale d'Initiation Sportive, a été approuvée lors du Conseil Municipal du 15 avril 2011.

Un avenant proposé par la Caisse d'Allocations Familiales précise le mode de facturation et le mode de calcul de la prestation de service.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant à la convention du 2 mai 2011 passée avec la Caisse d'Allocations Familiales, précisant le mode de facturation et de calcul de la prestation de service ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer l'avenant au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. SANKHON

n° 24 - **2ème Festival de Hip Hop d'Orléans. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

Pour sa 2^{ème} édition, le Festival de Hip Hop va rassembler toutes les cultures urbaines à Orléans (danse, chant, musique, graff) du 5 au 14 avril prochain.

Le Festival intègrera également de nouveaux lieux afin de toucher un public plus large : le conservatoire, le Bouillon, l'Astrolabe, le cinéma des Carmes, le Centre de Conférences, le palais des sports, la place de la Loire et la maison d'arrêt d'Orléans.

Des conventions proposées avec les associations organisatrices et partenaires définissent le concours logistique et financier de la Ville à chacune d'entre elles.

Les associations organisatrices ont la responsabilité de leur événement, des personnels et artistes qui y sont attachés, gèrent la communication propre à leurs actions et pour les événements d'accès payant, mettent en place la billetterie et encaissent la recette.

Selon les actions, la Ville apporte une subvention ou un soutien logistique se traduisant par le prêt gratuit de salles, de matériel ou de prestations de régie et assure la gestion du plan de communication.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les cinq conventions à passer avec les associations Chandler's Company, New B Dance, Radio Campus Orléans, Démocrates D Studios et Urban Colors dans le cadre de la 2^{ème} édition du Festival de Hip Hop ;

2°) de décider de l'attribution de subventions aux associations suivantes :

- 25 000 € pour Chandler's Company
- 7 500 € pour New B Dance
- 3 450 € pour Urban Colors
- 2 000 € pour Radio Campus Orléans
- 1 600 € pour Démocrates D Studio ;

3°) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions au nom de la Ville et accomplir les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE

n° 25 - **Fêtes de Jeanne d'Arc 2012. Dialogue compétitif. Conception, scénographie et réalisation des manifestations composant le programme des festivités. Approbation d'un avenant en moins- value.**

La Ville a approuvé par délibération le marché passé avec la société Acqua Viva Production, pour la conception, la scénographie et la réalisation des manifestations des Fêtes de Jeanne d'Arc 2012.

Il a été décidé de ne pas donner suite au projet de création du spectacle de la bataille des Tourelles, prévu initialement le samedi 5 mai au soir.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant en moins value de 248 671,11 € T.T.C. à opérer sur le marché n°11-267 passé avec la société Acqua Viva Production ramenant le montant du marché à 241 802,67 € T.T.C. se décomposant comme suit :

- tranche ferme : 211 304,67 € T.T.C.
- tranche conditionnelle : 30 498,00 € T.T.C. ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ledit avenant au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 26 - **Associations Le 108. Approbation d'une convention d'objectifs 2012/2014. Attribution d'une subvention.**

L'association le 108 regroupe plus de 30 associations sur le site du 108 rue de Bourgogne. Cette association est liée à la Ville depuis 2007 dans le cadre d'une convention d'objectifs.

Au vu du bilan d'activités présenté par l'association, il est proposé de passer une nouvelle convention pour la période triennale 2012-2014.

La convention d'objectifs détermine les engagements respectifs de l'association et de la Ville et les conditions d'attribution de la subvention pour les trois années de conventionnement.

Parallèlement à cette convention d'objectifs, une convention d'occupation temporaire du domaine public pour les locaux mis à disposition fera l'objet d'une décision du Maire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention d'objectifs 2012/2014 à passer avec l'association Le 108 ;

2°) en application de cette convention, de décider d'attribuer à cette association une subvention de fonctionnement de 66 500 € T.T.C. au titre de l'année 2012 ;

5°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ladite convention au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 27 - **Patrimoine classé ou inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Travaux d'entretien. Demande de subventions.**

La Ville poursuit son programme pluriannuel d'entretien de son patrimoine classé ou inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Pour l'année 2012, les travaux d'entretien porteront sur l'église Saint-Pierre du Martroi, l'hôtel Cabu et l'église Notre-Dame-de-Recouvrance.

Le coût estimatif global est de 73 578,60 € H.T., soit 88 000 € T.T.C. comprenant également l'intervention d'un maître d'œuvre agréé Monuments Historiques.

Ces opérations sont susceptibles d'être financées pour les édifices classés à hauteur de 40 % par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et 20 % par le Conseil Général du Loiret.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et des collectivités territoriales une subvention au taux le plus favorable au titre des travaux d'entretien des Monuments Historiques classés ou inscrits pour l'année 2012 tels que précisés dans la délibération ainsi que l'autorisation de préfinancement des travaux par la Ville ;

2°) d'autoriser M. l'Adjoint au Maire à signer tous documents à intervenir relatifs à l'exécution de ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 28 - **Musée des Beaux-Arts. Acceptation d'un legs.**

Mme Simone GUILLAUX, par testament olographe du 4 janvier 1995, a institué la Ville d'Orléans légataire universel à charge pour elle de délivrer divers legs particuliers précisant que le legs est attribué au Musée des Beaux Arts et destiné à l'acquisition d'œuvres d'arts.

Compte tenu de l'importance du legs dont l'actif est supérieur au passif, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'accepter la succession de Mme Simone GUILLAUX dont le détail est joint à la délibération ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tout document nécessaire à l'acceptation de la succession.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 29 - **Médiathèque – B.M.V.R. Mise à disposition d'un manuscrit numérisé. Approbation d'une convention à passer avec le CIRDOC- Mediatèca occitana.**

La Médiathèque conserve dans ses collections un fragment de poème en langue occitane sur Boèce (470-525), philosophe latin du Haut Moyen Age.

Le Centre interrégional pour le développement de l'occitan, souhaite inscrire ces manuscrits au sein de sa bibliothèque numérique « Occitanica ».

Une convention a été élaborée pour valoriser ce document qui fait partie du patrimoine de la Ville. Il s'agit de le faire connaître au public et aux chercheurs, tout en préservant les intérêts de la Ville, et notamment sa bibliothèque numérique. Les droits de reproduction sont accordés pour une durée de 10 ans et excluent toute utilisation commerciale sans l'autorisation de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer à titre gratuit avec le Centre interrégional pour le développement de l'occitan CIRDOC– Mediatèca occitana, relative à la reproduction du texte de Boèce sur le site Occitanica pour une durée de 10 ans ;

2°) de déléguer M. l'Adjoint au Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville et accomplir les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 30 - **Médiathèques et bibliothèques. Association Images en Bibliothèques. Adhésion de la Ville.**

La Ville travaille depuis plusieurs années avec l'association Images en Bibliothèques qui a pour objectifs de valoriser les collections cinématographiques, œuvrer pour la reconnaissance d'un savoir-faire collectif et d'une identité professionnelle et animer le réseau des "bibliothécaires de l'image".

Compte tenu de la coopération constructive existant avec elle depuis plusieurs années et des services mis en place, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'adhésion de la Ville à l'association Images en Bibliothèques, et le versement chaque année d'une cotisation annuelle, dont le montant est de 110 € T.T.C. pour l'année 2012 ;

2°) de déléguer M. l'Adjoint au Maire pour procéder aux formalités nécessaires à cette adhésion.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 31 - **Conservatoire d'Orléans (Musique, Danse et Théâtre) Acquisition d'instruments. Demande de subvention.**

La Ville procède chaque année à des acquisitions d'instruments de musique pour le conservatoire, lesquelles sont susceptibles d'être subventionnées par le Conseil Régional du Centre.

La somme de 65 000 € T.T.C. est prévue pour les acquisitions de l'année 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter la subvention au taux le plus favorable pour 2012 auprès du Conseil Régional du Centre.

***Adopté par 54 voix.
Il y a 1 non participation.***

M. VALETTE

n° 32 - **Culture, Événementiel, Sports, Jeunesse. Frais d'accueil d'intervenants extérieurs bénévoles. Fixation des conditions de prise en charge.**

Des personnalités interviennent à titre gracieux à l'occasion de manifestations culturelles et sportives organisées par la Ville et il est proposé les conditions de prise en charge financière des frais d'accueil suivantes :

- les frais de déplacement seront pris en charge sur la base maximale d'un voyage en première classe dans les transports ferroviaires,
- les frais de restauration et d'hébergement seront pris en charge sur la base du tarif appliqué aux agents territoriaux pour les repas et sur la base de deux étoiles au plus pour les hôtels,
- pour les intervenants en provenance de l'étranger, la prise en charge s'effectuera sur la base d'un transport aérien en classe économique.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider la prise en charge financière de frais d'accueil des personnalités extérieures intervenant à titre gracieux dans le cadre des manifestations organisées par la Ville selon les conditions ci-dessus exposées et dans la limite des crédits votés au budget ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tous documents correspondants.

Adopté à l'unanimité.

M. MONTILLOT

n° 33 - **Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance. Approbation d'une convention d'attribution de subventions 2011 – 2012.**

Proposé depuis 2007, le Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) est destiné à soutenir les actions conduites par l'Etat et les collectivités territoriales dans le champ de la prévention.

Ces différentes mesures ont permis de favoriser un accompagnement scolaire, familial, professionnel et/ou social pour des jeunes en situation d'échec ou en risque de rupture. Les actions privilégiées visent à prévenir le décrochage scolaire, favoriser l'accompagnement éducatif et social des jeunes en situation de rupture et renforcer les mesures d'accompagnement parental.

Pour la réalisation de ces projets, la Ville mettra en œuvre les moyens suivants :

- mise en place du dispositif « passerelle » pour accueillir des collégiens exclus définitivement de leur établissement scolaire durant la période précédant la réintégration dans un nouvel établissement,
- chantiers éducatifs et permis d'insertion,
- conseils et soutien des parents à la fonction éducative.

Le coût de ces actions est estimé à 141 000 € et la subvention accordée par l'Etat, versée par l'A.C.S.E., s'élève à 46 336 €. Ce dispositif venant en prolongement de la réussite éducative, il est proposé qu'il soit porté financièrement par le C.C.A.S.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention fixant attribution d'une somme de 46 336 € pour l'année scolaire 2011-2012 au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention au nom de la Ville ;

3°) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à saisir le Centre Communal d'Action Sociale pour le portage financier du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 34 - **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un total de 23 861 € pour l'exercice 2012 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

Associations :

Organisme bénéficiaire	Objet de la demande	Montant de la participation 2012 (en €)
COMMERCE		
Association Bolière Grand quartier	Financement d'animations au centre commercial Bolière 3	400

Organisme bénéficiaire	Objet de la demande	Montant de la participation 2012 (en €)
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		
Association Hyperbole de l'I.U.T. d'Orléans	participation au Challenge EducEco du 2 au 4 mai 2012	1 300

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €) 2012
ASSOCIATIONS SPORTIVES		
DISTRICT DU LOIRET DE FOOTBALL	Demi-finales de la Coupe Gambardella Le 15 avril 2012 au Stade de la Source	3 000
COMITE DEPARTEMENTAL DE TENNIS	« Les Trolls de Jeanne 2012 » 4 ^{ème} Tournoi de Jeunes réservé aux enfants de 9 ans Les 27,28 et 29 janvier 2012 au Stade de Ligue à Semoy	200
ORLEANS-BEAUGENCY-NOTRE DAME DE CLERY	Randonnée Pédestre « Défi Loire 45 » Le 16 décembre 2012 entre Orléans et Beaugency	300
BUDOKAN KARATE ORLEANS	5 ^{ème} Open National Jeunes de Karaté Les 4 et 5 février 2012 au Complexe Sportif de la Source	1 500
A.S.O. DANSE SUR GLACE	2 ^{ème} Tour du Championnat interrégional Centre-Ouest Le 21 janvier 2012 à la Patinoire d'Orléans	400
C.L.T.O. BADMINTON	Badminton International Séries d'Orléans Du 5 au 8 avril 2012 au Palais des Sports	8 000
	« 20 ans » du C.L.T.O. Badminton, organisation d'une soirée anniversaire. Le 7 avril 2012	400
COMITE HANDISPORT DU LOIRET	Trophée Orléanais de Torball Le 28 avril 2012 au gymnase de la Bolière	400
ASSOCIATIONS DE LOISIRS		
CLUB DES ANCIENNES DE L'AUTOMOBILE	2 ^{ème} Traversée d'Orléans en véhicules de collection : autos, motos, camions, camionnettes, jeep de plus de 30 ans. Le 29 juillet 2012	400
LA LAURENTIA ORLEANAISE	Organisation d'activités sportives et de loisirs dans le quartier de la Madeleine	500
Sous-total :		15 100

Organisme bénéficiaire	Objet de la demande	Montant de la participation 2012 (en €)
EVENEMENTIEL		
Association Tradition et fidélité Johanniques	participation aux fêtes de Jeanne d'Arc 2012. Représentation des paroisses d'Orléans au cortège commémoratif du 13 mai après midi.	874

Organismes :

Organisme bénéficiaire	Objet de la demande	Montant de la participation 2012 (en €)
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		
Institut d'Administration des Entreprises	Organisation du séminaire « Stratégies d'innovation en nutrition santé : Réglementation, Marché et Consommateurs » au Muséum des Sciences Naturelles d'Orléans	400
Conseil Régional de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes de la Région Centre	Organisation du premier forum de la masso-kinésithérapie en Région Centre, le 31 mars 2012.	500

Organisme bénéficiaire	Objet de la demande	Montant de la participation 2012 (en €)
EDUCATION		
Maternelle René Thinat	Projet réalisation d'un totem en terre Période de réalisation : 31 janvier au 13 mars 2012	90
Maternelle Nécotin	Projet concert Jeunesses Musicales de France Période de réalisation : 23 février 2012	47
Maternelle Molière	Projet sensibilisation au monde animal et végétal Période de réalisation : 11 juin 2012	75
Maternelle Roger Secrétain	Projet poney poney club de la Source Période de réalisation : 15 mai au 19 juin 2012	696
Elémentaire Molière	Projet enrichissement du lexique de la vie quotidienne Période de réalisation : 1er semestre 2012	109
Elémentaire Olympia Cormier	Projet sortie à l'Arboretum des Barres Période de réalisation : avril 2012	340
Maternelle Roger Secrétain	Carnaval de l'école Période de réalisation : 17 février 2012	90
Maternelle Châtelet	Carnaval de l'école Période de réalisation : 24 février 2012	120
Elémentaire les Aydes	Carnaval de l'école Période de réalisation : 24 février 2012	40
Maternelle René Thinat	Carnaval de l'école Période de réalisation : 23 mars 2012	180
Maternelle Nécotin	Carnaval de l'école Période de réalisation : 23 mars 2012	200
Maternelle Diderot	Carnaval de quartier Période de réalisation : 30 mars 2012	2 000
Maternelle Claude Lewy	Carnaval de quartier Période de réalisation : 30 mars 2012	500

Organisme bénéficiaire	Objet de la demande	Montant de la participation 2012 (en €)
EDUCATION (suite)		
Maternelle Bastié-Boucher	Carnaval de quartier Période de réalisation : 31 mars 2012	304
Elémentaire Jean Mermoz	Carnaval de quartier Période de réalisation : 31 mars 2012	496
Sous total Education : 5 287 euros		

Adopté à l'unanimité.

PROXIMITE ET ESPACE PUBLIC

Mme DE QUATREBARBES n° 35 - Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Dépôt-vente d'articles en Gien à la boutique. Approbation d'une convention avec la Société « A Saint-Joseph ».

La société « A Saint-Joseph » propose de mettre en dépôt à la boutique du Parc Floral divers articles (vaisselle, vases, pots, sculptures...). La durée de dépôt-vente pour chaque article sera fluctuante suivant l'intérêt porté par la clientèle à chaque produit.

Les conditions financières de ce dépôt-vente sont prévues dans la convention jointe à la délibération. Le Parc Floral perçoit une commission pour chaque vente, à hauteur de 40 % du prix de vente en € H.T. de chaque produit.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de dépôt-vente à passer avec la société « A Saint-Joseph », afin d'alimenter les boutiques du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret, en articles souvenir en Gien, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 36 - Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Fête des Plantes. Approbation d'une convention de partenariat avec France Bleu.

La Ville organise les 14 et 15 avril 2012 la 2^{ème} édition de la Fête des Plantes qui se tiendra au Parc Floral de la Source Orléans-Loiret.

Une convention est proposée pour définir un partenariat avec la radio France Bleu Orléans qui s'engage à promouvoir sur son antenne et sur d'autres supports l'événement.

La Ville s'engage à assurer la présence visuelle de France Bleu comme partenaire radio exclusif de la manifestation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de partenariat à passer avec France Bleu Orléans afin de définir les engagements des parties en vue de faciliter la diffusion d'informations concernant la 2^{ème} édition de la Fête des Plantes au Parc Floral de la Source Orléans-Loiret les 14 et 15 avril 2012 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 37 - Aménagement des abords du Collège Montesquieu. Demande de subvention.

Le Conseil Général du Loiret a engagé des travaux de reconstruction du collège Montesquieu à La Source. En parallèle, la Ville projette l'aménagement des abords du collège et la requalification de l'avenue Denis Diderot, pour favoriser la sécurité et la qualité de vie des élèves.

Le coût global de l'opération est estimé à 1 620 658,33 € H.T., soit 1 938 307,36 € T.T.C.

Les travaux comprennent :

- la création d'une esplanade plantée devant le collège dans l'alignement de l'avenue Voltaire, comprenant l'aménagement de cheminements piétonniers et cyclables ;

- la création d'une aire de dépose-minute pour les véhicules des parents d'élèves et les cars scolaires et interurbains pour desservir le collège Montesquieu ;

- la requalification de l'avenue Diderot comprenant deux chaussées de 7 mètres chacune, aménagée pour chaque sens de circulation en une voie automobile, du stationnement latéral, une piste cyclable unidirectionnelle, un trottoir et des traversées piétonnes sécurisées ;

- la réalisation de nouvelles installations d'éclairage et l'aménagement d'espaces verts.

Le Conseil Général du Loiret a décidé d'octroyer une aide aux travaux de sécurité au droit des accès des collèges et une subvention de l'ordre de 500 000 € peut être sollicitée.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de solliciter auprès du Département du Loiret une subvention au taux le plus élevé pour les aménagements des abords du collège Montesquieu ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires et signer tout document relatif à l'attribution de cette subvention.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 38 - Avenue Denis Diderot. Création d'une esplanade et requalification de l'avenue. Approbation de marchés après procédure adaptée.

Dans le cadre de la création d'une esplanade et de la requalification de l'avenue Denis Diderot, la Ville a lancé une procédure adaptée.

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les marchés relatifs à la création d'une esplanade et à la requalification de l'avenue Denis Diderot à passer avec :

- L'entreprise Eurovia pour le lot n° 1 : voirie et réseaux divers, pour un montant total de 1 100 368,57 € T.T.C. décomposé comme suit :

- 802 338,53 € T.T.C. pour la tranche ferme ;
- 266 528,60 € T.T.C. pour la tranche conditionnelle 1 ;
- 31 501,44 € T.T.C. pour la tranche conditionnelle 2 ;

- L'entreprise Spie Ouest France pour le lot n° 2 : éclairage public et basse tension, pour un montant total de 223 649,17 € T.T.C. décomposé comme suit :

- 197 963,27 € T.T.C. pour la tranche ferme ;
- 21 605,23 € T.T.C. pour la tranche conditionnelle 1 ;
- 4 080,67 € T.T.C. pour la tranche conditionnelle 2 ;

- L'entreprise J. Richard pour le lot n° 3 : aménagements paysagers, pour un montant total de 215 773,25 € T.T.C. se décomposant comme suit :

- 169 559,84 € T.T.C. pour la tranche ferme ;
- 44 950,56 € T.T.C. pour la tranche conditionnelle 1 ;
- 1 262,86 € T.T.C. pour la tranche conditionnelle 2 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits marchés au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 39 - Travaux de déviation et d'enfouissement des réseaux. Approbation d'un marché après procédure adaptée.

Afin d'assurer des travaux d'enfouissement des réseaux, la Ville a lancé une procédure adaptée.

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le marché à bons de commandes relatif aux travaux d'enfouissement des réseaux à passer avec le groupement C.V.V.L./INEO Réseau Centre pour un montant minimum de 200 000 € T.T.C. et un montant maximum de 2 000 000 € T.T.C. ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 40 - Quai du Roi. Enfouissement des réseaux secs. Approbation d'un marché après procédure adaptée.

Afin d'assurer l'enfouissement des réseaux secs du Quai du Roi, la Ville a lancé une procédure adaptée.

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le marché relatif à l'enfouissement des réseaux secs du Quai du roi à passer avec l'entreprise Eurovia pour un montant de 253 534,06 € T.T.C. ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 41 - Rue des Murlins entre la place Gambetta et le boulevard de Châteaudun. Travaux de terrassement, d'enfouissement de réseaux secs et d'éclairage public provisoire. Approbation d'un marché après procédure adaptée.

Afin d'assurer les travaux de terrassement, d'enfouissement de réseaux secs et d'éclairage public provisoire, rue des Murlins entre la Place Gambetta et le boulevard de Châteaudun, la Ville a lancé une procédure adaptée.

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le marché relatif aux travaux de terrassement, d'enfouissement de réseaux secs et d'éclairage public provisoire, rue des Murlins entre la Place Gambetta et le boulevard de Châteaudun, à passer avec l'entreprise Eurovia pour un montant de 465 638,80 € T.T.C. ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 42 - Clôtures des espaces verts. Fabrication et pose. Approbation d'un marché après appel d'offres.

La Ville a lancé une procédure d'appel d'offres pour la fabrication et la pose des clôtures des espaces verts.

Après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le marché à bons de commandes relatif à la fabrication et la pose des clôtures des espaces verts à passer avec

l'entreprise Eiffage Energie Centre Loire pour un montant minimum par période de 50 000 € T.T.C. et un montant maximum de 300 000 € T.T.C. ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme CHERADAME

n° 43 - **Fourniture et pose de panneaux de signalisation de police et de mobilier urbain routier. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

La Ville a lancé une procédure d'appel d'offres afin d'assurer la fourniture et la pose de panneaux de signalisation de police et de mobilier urbain.

Après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le marché à bons de commandes relatif à la fourniture et à la pose de panneaux de signalisation de police et de mobilier urbain à passer :

- avec l'entreprise Activia pour le lot 1 pour un montant minimum de 20 000 € T.T.C. et un montant maximum de 120 000 € T.T.C.,

- avec l'entreprise S.E.S. nouvelle S.A.S. pour le lot 2 pour un montant minimum de 20 000 € T.T.C. et un montant maximum de 80 000 € T.T.C.,

- avec l'entreprise S.V.L. pour le lot 3 pour un montant minimum de 80 000 € T.T.C. et un montant maximum de 320 000 € T.T.C. ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits marchés au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

RELATIONS HUMAINES

M. CARRE

n° 44 - **Direction des Systèmes d'Information. Poste de chef de projet informatique. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à pourvoir par voie contractuelle un poste de chef de projet informatique au sein de la Direction des Systèmes d'Information pour une durée d'un an renouvelable deux fois ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer le contrat ou avenant correspondant au nom de la Ville.

Adopté par 52 voix contre 3.

Mme DE QUATREBARBES n° 45 - Direction de l'Espace Public. Poste de responsable du Parc Floral. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à pourvoir le poste de responsable du Parc Floral par voie contractuelle pour une période maximale d'un an ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le contrat ou avenant correspondant au nom de la Ville.

Adopté par 52 voix contre 3.

Mme DE QUATREBARBES n° 46 - Recrutement pour besoins saisonniers. Année 2012.

Comme chaque année, le recours à des recrutements d'étudiants pour la période estivale 2012 est rendu nécessaire en raison de l'ouverture de services publics saisonniers.

Au total, il est proposé de recruter 70 équivalents mois. Le coût si tous les recrutements sont réalisés, est estimé à 133 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du principe du recrutement direct d'étudiants pour effectuer des remplacements lors de la saison estivale 2012, selon le tableau annexé à la délibération ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer les arrêtés de recrutement au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

- Question orale de Mmes MIKO et LEVELEUX-TEIXEIRA relative aux ATSEM.

- Question orale de Mme KOUNOWSKI relative au cimetière du Bois Semé.

Orléans, le 27 février 2012

Le Maire,
Serge GROUARD